

ARRETE N° 2012-177

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 24 mai 2011, relative aux nominations de Madame Geneviève BERGONNIER-DUPUY, Directrice, et de Monsieur Alain VULBEAU, Directeur Adjoint, du Centre de Recherche Education et Formation (CREF),

ARRETE

Article 1 :

Spécimen
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Madame Geneviève BERGONNIER-DUPUY**, Directrice Centre de Recherche Education et Formation (CREF), à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires RLAB, RFON et RLUC dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 2 :

Spécimen de
Signature :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève BERGONNIER-DUPUY, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain VULBEAU**, Directeur Adjoint du Centre de Recherche Education et Formation (CREF), dans les mêmes limites que Madame Geneviève BERGONNIER-DUPUY.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université.

Fait à Nanterre,
le 03 avril 2012

Le Président,

Jean-François BALAUDE